

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 985 451**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **12 01485**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 44 C 1/28 (2013.01), A 47 K 3/40**

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 **Date de dépôt** : 24.05.12.

③0 **Priorité** : 10.01.12 FR 1200077.

④3 **Date de mise à la disposition du public de la demande** : 12.07.13 Bulletin 13/28.

⑤6 **Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire** : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 **Références à d'autres documents nationaux apparentés** :

⑦1 **Demandeur(s)** : PEIREIRA MORAIS RICARDO — FR.

⑦2 **Inventeur(s)** : PEIREIRA MORAIS RICARDO.

⑦3 **Titulaire(s)** : PEIREIRA MORAIS RICARDO.

⑦4 **Mandataire(s)** : PEIREIRA MORAIS RICARDO.

⑤4 **PROCEDE DE FABRICATION INVERSE D'UN RECEVEUR DE DOUCHE EN MOSAÏQUE PRET A POSER.**

⑤7 Le dispositif présenté permet de pallier à toutes les difficultés rencontrées dans la méthode traditionnelle de fabrication d'un bac de douche en mosaïque. Un moule en bois sert de matrice de bac de douche et dispose des pentes nécessaires à l'évacuation de l'eau et d'un endroit réservé au futur emplacement de la bonde. On dispose ensuite sans colle les pièces de mosaïque sur toute la surface du moule; la face visible de la pièce doit être posée sur la matrice. Du sable ou tout autre matériau est ensuite utilisé pour combler les interstices entre les pièces de mosaïque, stabiliser la structure et faciliter le jointage lors de la pose finale. On coule ensuite un liant résistant à l'humidité sur le moule (résine) en le répartissant de manière uniforme sur toute la surface du moule. Enfin, on pose une toile d'étanchéité sur toute la surface du moule. Après séchage, on démoule pour obtenir une dalle de mosaïque prête à poser dans une douche.

FR 2 985 451 - A1



Description de l'invention

La présente invention concerne un dispositif permettant la fabrication d'un bac de douche en mosaïque de matériaux plats, prêt à poser, avec une planéité parfaite sur toute sa surface.

La fabrication traditionnelle d'un receveur de douche en mosaïque se déroule de cette façon : sur un sol plat, on crée d'abord des pentes en béton destinées à l'évacuation de l'eau. Ce travail nécessite une certaine adresse et maîtrise pour arriver à un résultat correct (1^{ère} difficulté). Ensuite, après avoir étalé une couche de colle (colle à carrelage ou résine époxyque), on pose la mosaïque (pièce par pièce ou plusieurs carrés de treillis en fibre de verre sur lequel la mosaïque est collée). Cette étape doit se dérouler rapidement car la colle sèche vite (2^e difficulté) : il faut non seulement s'assurer à chaque instant de la planéité de l'ouvrage tout en tenant compte des pentes d'évacuation d'eau, mais aussi, dans le cas d'une pose pièce par pièce, respecter le motif final désiré, qui a du être pensé et préparé à l'avance avant la pose finale sur la colle. L'erreur n'est donc ici pas permise sous peine de devoir décoller et recoller jusqu'à obtenir le résultat voulu. Enfin, la dernière étape consiste, après séchage de la colle, à injecter un liant sur toute la surface, toujours en respectant fastidieusement les pentes permettant l'évacuation de l'eau (3^e difficulté).

Le dispositif présenté ici permet de pallier à toutes les difficultés rencontrées dans la méthode traditionnelle décrite ci-dessus. Le processus de fabrication se fait en atelier et non plus dans la future salle de bain, et est totalement inversé par rapport au procédé traditionnel décrit plus haut. Le receveur de douche est fabriqué à partir d'un moule en forme de bac de douche inversé, sur lequel on pose à même les pièces de mosaïque sans colle, et qui seront ensuite recouvertes d'un liant en béton ou autre. Cela permet d'obtenir après démoulage, une dalle de mosaïque prête à poser dans une douche.

Figure.1 : Un moule (1) en bois (ou autre matériau) est fabriqué avec des bordures (2). Il sert de matrice de bac de douche et dispose des pentes nécessaires à l'évacuation de l'eau.

(La taille et la forme de la matrice peuvent changer selon le receveur de douche que l'on veut obtenir). Un endroit est réservé sur le moule au futur emplacement de la bonde (3) par une
30 pièce destinée à cet effet ou une bonde de douche (3) posée directement à la place de la pièce
de réservation.

Figure.2 : On dispose les pièces de mosaïque (4) sur toute la surface du moule (1) ; la
face visible de la pièce doit être posée côté matrice. Du sable ou tout autre matériau est ensuite
utilisé pour combler les interstices (5) entre les pièces de mosaïque (4), stabiliser la structure et
35 laisser un vide lors du démoulage (figure.6). Ce vide sert de jointage lors de la pose finale.

Figure. 3 : On coule un liant (6) sur le moule (1) (résine, béton ou autre) en le
répartissant de manière uniforme sur toute la surface du moule. Selon le liant utilisé, il est
possible de ne pas avoir besoin de combler les interstices entre les pièces de mosaïque avec
du sable, tel qu'évoquer lors de l'étape précédente. On peut également, si le liant est trop lourd
40 et pour alléger la structure, réduire la quantité de liant et compléter par une structure solide plus
légère (polystyrène extrudé ou autre).

Figure.4 : Afin de garantir l'étanchéité et une meilleure résistance de la structure lors de
sa future utilisation, on dépose une toile d'étanchéité en polyéthylène ou autre (7) sur toute la
surface du moule, en prenant soin de faire déborder la toile de chaque côté du moule ce qui a
45 pour but d'assurer l'étanchéité entre le receveur de douche, les murs et le sol lors de la pose
finale. (La figure.5 est une vue en coupe de la figure.4.)

Figure.6 : Après séchage, on démoule pour obtenir une dalle de mosaïque prête à poser
dans une salle de bain.

Revendication

5 Procédé d'obtention d'un receveur de douche en mosaïque de matériaux plats, caractérisé en ce qu'il comporte plusieurs étapes : sur une matrice avec des bordures et une bonde de douche ou une pièce de réservation destinée à cet effet, on dispose les différentes pièces de mosaïque, faces plates contre la surface de la matrice, on étale du sable pour combler les interstices entre les pièces de mosaïque, puis on coule un liant, et enfin on dispose une toile d'étanchéité sur
10 toute la surface de la matrice.

1/6

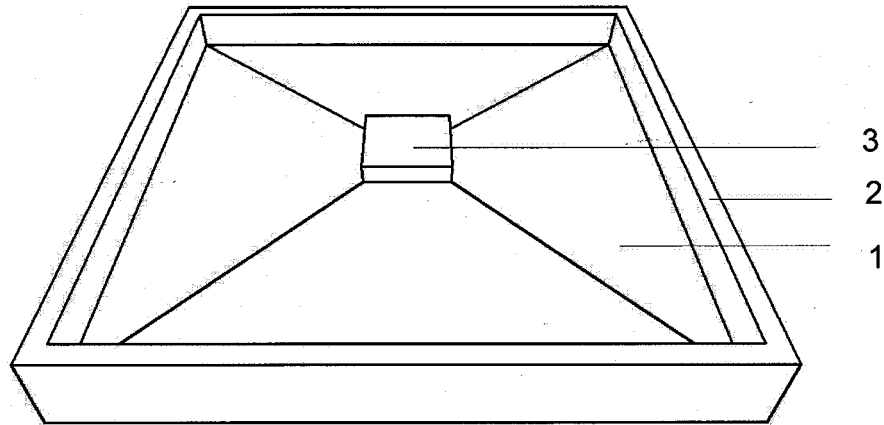


Figure 1

2/6

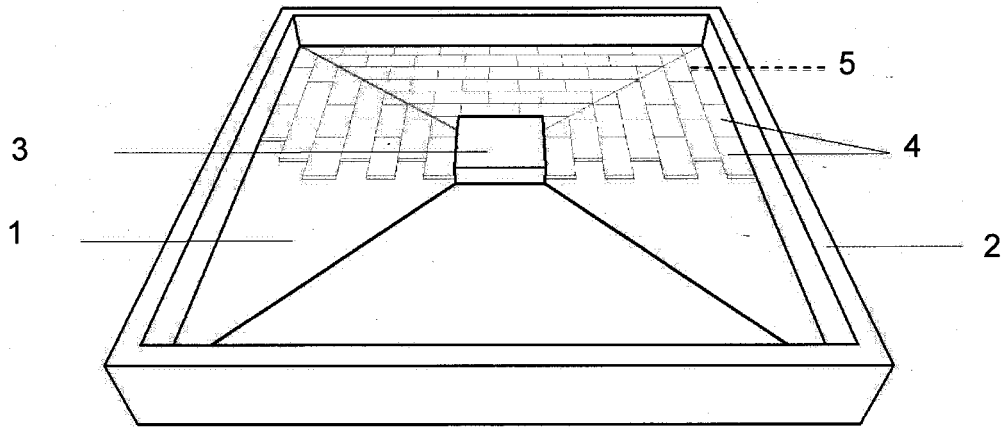


Figure 2

3/6

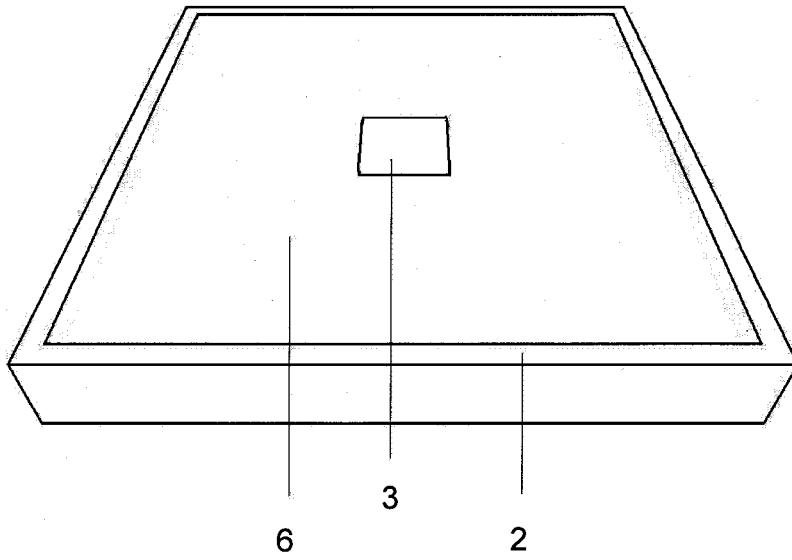


Figure 3

4/6

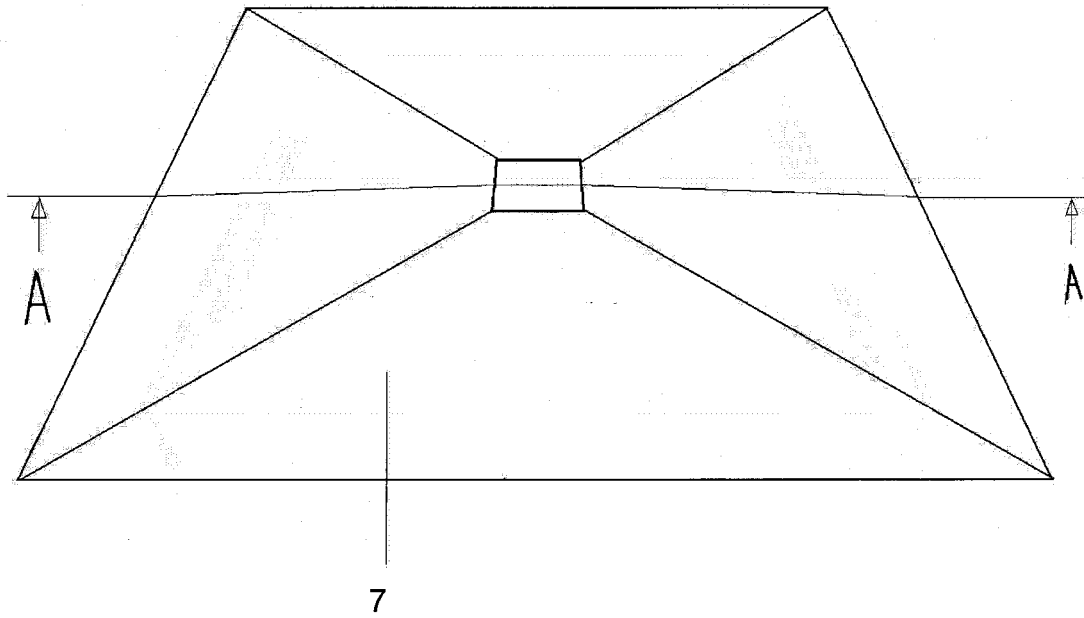
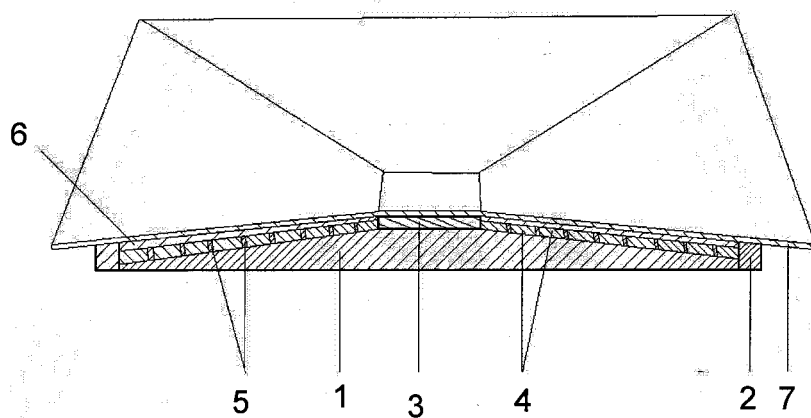


Figure 4

5/6

Coupe A-A FIG.4

Figure 5

6/6

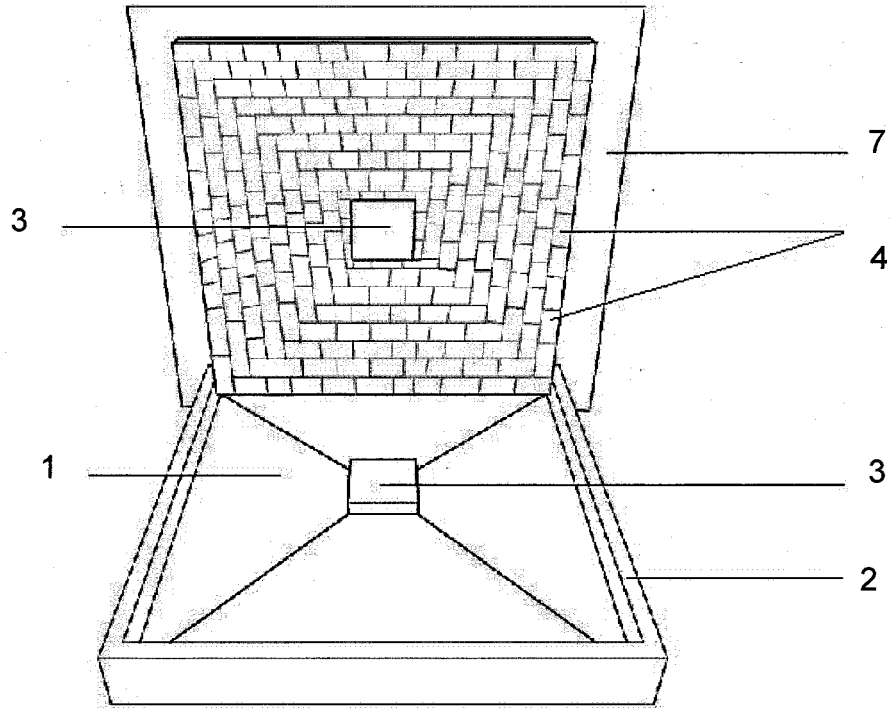


Figure 6



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 765064
FR 1201485

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 2 836 830 A (NORMAN GLENN E) 3 juin 1958 (1958-06-03) * le document en entier *	1	B44C1/28 A47K3/40
A	DE 20 2010 002332 U1 (WEDI GMBH [DE]) 30 septembre 2010 (2010-09-30) * alinéa [0024] - alinéa [0028]; figure 1 *	1	
A	FR 2 918 866 A1 (DAVOUDI FARHOOMAN [FR]) 23 janvier 2009 (2009-01-23) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B44C A47K
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
13 décembre 2012		Sartor, Michele	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1201485 FA 765064**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **13-12-2012**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2836830 A	03-06-1958	AUCUN	

DE 202010002332 U1	30-09-2010	CA 2731512 A1	12-08-2011
		DE 202010002332 U1	30-09-2010
		EP 2359727 A2	24-08-2011
		US 2011197354 A1	18-08-2011

FR 2918866 A1	23-01-2009	EP 2182829 A2	12-05-2010
		FR 2918866 A1	23-01-2009
		WO 2009030827 A2	12-03-2009
